

naît près de lui, et lui répétait à chaque instant des menaces ou des reproches propres à le troubler. Heureusement, il ne se troubla point, ne fit aucun cas des paroles malicieuses qu'on lui adressait, continua de commander selon les règles, et finalement gagna le premier diplôme, après l'un des examens les plus longs qui se soient vus à ma connaissance.

Que de faits odieux, soit de protection arbitraire, soit de persécutions et d'oubli systématiques, je pourrais citer, si les bornes de ce travail me le permettaient ! Mais il me faut donner des exemples de chaque spécialité d'injustices qui se commettent le plus fréquemment.

### III.

Un moyen fameux de mousser à l'école, et de se mettre bien avant dans la manche du capt. Braiburne, c'est de faire boire les sergents-instructeurs. Chargés de faire à celui-ci des rapports quotidiens sur la régularité des élèves, leur intelligence et leurs progrès, ils font preuve d'une conscience fort élastique, quand il s'agit de ceux qui ont fait des libations avec eux. Un cigarro et un verre de vin poussaient bien plus souvent en route qu'une connaissance réelle et même approfondie des matières de l'enseignement. L'adjudant, devant se fier à leurs comptes-rendus, accorde alors plus de faveurs, plus d'avantages aux élèves *modèles*. Heureusement, la coutume de faire boire les sergents-instructeurs, après avoir été une manie qui semblait incurable, est en grande partie tombée en désuétude. Beaucoup d'élèves peuvent se vanter de n'avoir jamais desserré dans ce dessein les cordons de leur bourse.

On dit que certains élèves ne rougissent point de leur offrir de l'argent pour les mettre dans leurs intérêts. Je ne puis dire que ce soit le cas : je n'en ai jamais été témoin.

Mais ce que j'ai vu, de mes propres yeux, je vous le dis : Dans les grandes chaleurs de la fin de juillet dernier, après le fatigant exercice de l'escouade, comme chacun de nous était couvert de sueurs, un élève — un anglais, Dieu merci ! — tira son mouchoir de sa poche, et s'approchant du sergent Philipps, lui essuya la figure. — Voilà jusqu'où j'ai vu pousser la bassesse !

### IV.

Dans une circulaire, en date du 2 novembre 1863, adressée aux majors de brigade, par le Député-Adjudant-Général, M. de Salaberry, nous lisons, au 6me. article :

" Il ne sera permis à AUCUN aspirant de rester à l'école plus de trois mois de calendrier, à compter de son entrée."

Et au dernier paragraphe :

" La période de trois mois est fixée comme étant la limite au delà de laquelle il ne sera pas permis à AUCUN aspirant de rester à l'école, etc."

Il est bien clairement statué qu'il ne sera permis à aucun élève de demeurer plus de trois mois à l'école ! Pourquoi donc alors un quart des élèves — des canadiens, bien entendu — y sont ils retenus huit, dix et quinze jours après l'expiration du terme de leur engagement ! C'est par incapacité, diriez-vous peut-être. — Oh ! vous n'y êtes point du tout. Aussi intelligents que les anglais sous les autres rapports, les Canadiens, j'en parle avec connaissance de cause, en fait d'aptitude pour l'art militaire, les surpassent d'un grand bout.

Pourquoi donc les prescriptions de la loi sont-elles illusoires ! Pourquoi les directeurs de l'école s'en affranchissent-ils ? Pourquoi forcent-ils nos compatriotes seuls à un surcroît de dépenses de tout genre ?

La raison en est bien simple : la justice n'est point d'origine britannique et elle n'est pas naturalisée citoyenne anglaise. Sans raison aucune, c'est-à-dire sans raisons valables, — car pour des mauvaises, il y en a toujours — on retient nos jeunes compatriotes éloignés de leurs affaires, de leurs études, de leurs familles, plus longtemps que la loi ne l'autorise, on les oblige à des dépenses d'entretien souvent considérables, et cela par caprice, par rancune, par taquinerie !

Le Colonel Gordon, commandant de l'école militaire, doit, aux termes de son engagement à la diriger, faire des examens aussi souvent que cela est nécessaire. C'est chose ennuyeuse, il faut l'avouer : mais est-ce une raison pour s'en dispenser, surtout quand on est grassement payé pour cela ? Ensuite, quand il se rend à l'école dans ce but, il arrive souvent que les élèves anglais subissent les premiers l'examen : l'ennui ou la fatigue arrive dans l'intervalle, et quelquefois le tour des canadiens est remis à un autre tantôt. Quelques jours avant de quitter Québec, à la fin d'octobre, j'ai été témoin d'un examen que cinq anglais seuls ont été appelés à subir.

Et il y avait au même temps un bon nombre de Canadiens, qui, plus anciens qu'eux à l'école, et certainement aussi bien préparés, pour ne pas dire davantage, furent laissés dans l'ombre. Ils durent, comme leurs prédéces-

seurs, lorsqu'ils furent admis à l'école. Cet examen de Capitaine des relations les prévoyant prend tre la des rancunes. fois de mûcherie, or, gr. Pouvant tenir tous d'un gouverneur. Qui les honore.

Lorsqu'il fut reçu le 25 Février, l'européen fut content de voyager comme un gagnant. Il savait son affaire à cette dépense, telle ou telle, formellement taine, les élèves doubles. Elles. sujet. mieux trop ; il me. Le secc. Part. être in. drait t. ment, s. Un O. règle. vrier les l'obten. 10 c. voiture. 3 cent. bateau. tobre,